

PROTOCOLE D'ACCORD METTANT FIN AU CONFLIT ENTRE LA CFTC ET LA MAIRIE DE GOSIER

À l'issue d'un long débat entre les deux parties, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1/ Tous les points figurant sur la plateforme de revendications seront examinés au Comité Technique dans le souci d'informer au mieux les nouveaux membres du Comité.

Il est à préciser néanmoins que ces points ont déjà fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique préalablement à leur mise en application.

Bien que ne figurant pas sur la plateforme de revendications de la CFTC, il leur est précisé qu'un autre local syndical distinct aménagé conformément au décret n° 2014-1624 du 24 Décembre 2014 sera mis à leur disposition.

2/ Compte tenu du fait que Messieurs CHRISTOPHE Patrick et FIFI Franck n'ont pas les diplômes et les titres requis pour exercer les fonctions de cuisinier à la restauration scolaire, il leur est proposé de se faire valoir dans le cadre de la Validation des Acquis et de l'Expérience afin que leur soit délivré un Certificat d'Aptitude à la Profession de Cuisinier.

Vu la réorganisation mise en place après leur affectation, ils ne pourront réintégrer la cuisine centrale qu'après avoir validé leur expérience professionnelle. Entre temps, ils seront maintenus à la Direction des Services Techniques au Service environnement et cadre de vie et exerceront une mission pour laquelle ils bénéficieront d'une formation.

Ce protocole d'accord, une fois signé, met fin à la grève.

Gosier, le 21 Mai 2015

**Pour la Collectivité,
Le Maire,**

Jean-Pierre DUPONT

**Pour les représentants de la CFTC
Le Président,**

Claude GUILLIOD